

Une enquête judiciaire vise un ancien patron de l'ex-Sonacotra

LEMONDE.FR | 29.09.11 | 13h30 • Mis à jour le 29.09.11 | 13h42

La justice s'intéresse à une opération immobilière douteuse réalisée par d'anciens dirigeants d'Adoma (ex-Sonacotra), l'un des plus gros bailleurs sociaux de France. Le parquet de Paris a, en effet, ouvert une enquête préliminaire suite à des révélations faites par un commissaire aux comptes, le 25 mai. Deux semaines plus tard, la nouvelle équipe de direction d'Adoma a déposé une plainte contre X pour "abus de biens sociaux et recel". Elle a été jointe à la procédure engagée par le ministère public sur la base du signalement du commissaire aux comptes. C'est la brigade financière qui est chargée des investigations, précise une porte-parole du parquet.

Créée au milieu des années 1950, Adoma est une société d'économie mixte (SEM), dont la mission historique consiste à loger les travailleurs migrants originaires du Maghreb et d'Afrique Noire. Son principal actionnaire est l'Etat (57 %) et la Société nationale immobilière (27 %), une filiale de la Caisse des dépôts et consignations.

NOMBREUSES MALFAÇONS

En butte à d'importantes difficultés, Adoma est soumise, depuis plusieurs mois, à de profondes restructurations : changement de gouvernance, plan de départs volontaires. La gestion du bailleur a été reprise en main par la Société nationale immobilière (SNI) qui a installé de nouveaux responsables. Peu de temps après leur entrée en fonction, ceux-ci ont découvert que Adoma possède un foyer d'étudiants à Avignon qui présente de nombreuses malfaçons tout en étant occupé qu'à moins de la moitié de ses capacités d'accueil. Intriguée, la direction d'Adoma a demandé à un consultant d'analyser les conditions dans lesquelles ce bien avait été acquis en 2007.

Son rapport, remis en mai et dont *Le Monde* a pris connaissance, est très sévère et soulève de nombreuses "zones d'ombre". Il constate que Adoma a payé 8,69 millions d'euros pour acquérir cet immeuble alors même que sa valeur avait été estimée par l'administration des domaines dans une fourchette comprise entre 7,4 et 7,9 millions d'euros. La directrice financière de la SEM avait pourtant adressé un "courriel d'alerte" à plusieurs hauts cadres, dont le président de l'époque, Michel Pélissier : "Est-on sûrs de vouloir poursuivre ?", demandait-elle.

Le rapport d'audit s'interroge également sur une facture de 107 000 euros réglée par Adoma au vendeur et dont la justification pose problème. "Y a-t-il escroquerie ?", écrit le consultant, en ajoutant : "Ces faits caractérisent des lacunes particulièrement graves dans le contrôle hiérarchique, le contrôle budgétaire, le contrôle interne." Enfin, le rapport évoque l'hypothèse du versement d'une commission de 320 000 euros dont le destinataire n'a pas pu être identifié. Pour toutes ces raisons, Adoma aurait dû renoncer à ce projet "contraire à l'intérêt" de la société, conclut le consultant.

"ACHAT EN URGENCE"

Dans un tract distribué en juin, le syndicat SUD avait brocardé M. Pélissier qui "a passé cet achat en urgence" sans fournir toutes les informations requises aux administrateurs du bailleur. Depuis, M. Pélissier a quitté ses fonctions chez Adoma en 2008 et a été nommé conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes. Aujourd'hui, il n'a plus que le statut de "rapporteur extérieur", d'après un porte-parole de la haute juridiction. Sollicité par *Le Monde* à plusieurs reprises, M. Pélissier n'a pas donné suite à notre demande d'entretien.

Bertrand Bissuel

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'actualité. Découvrez chaque jour toute l'info en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.